

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC17

présenté par

M. de Mazières, Mme Nachury, M. Straumann, M. Mariani, Mme Zimmermann, M. Guillet, M. Le Fur, M. Abad, M. Morel-A-L'Huissier, M. Brochand, M. Sermier, Mme Genevard, M. Hetzel et M. Couve

-----

**ARTICLE 24****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	1 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de transférer 1 million d'euros de l'action 2 du programme 131 (création) en faveur du programme 224 (transmission des savoirs et démocratisation de la culture) pour abonder le financement de l'action 1 (soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle).

En effet, l'action 2 « soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques » du programme 131 voit l'inscription de 1 million d'euros consacré au lancement du projet de la « Tour Médicis » à Montfermeil.

Présenté par la ministre comme « *l'emblème d'une offensive en faveur de la jeune création et de la diversité* », ce projet, chiffré à plus de 30 millions d'euros d'investissement, sans compter son coût de fonctionnement, est-il, dans la crise actuelle, une priorité nationale ? Combien d'artistes en bénéficieront et l'idée de favoriser des jeunes issus de la diversité, en les cantonnant à leur environnement, est-elle la plus pertinente ? N'est-ce pas l'inverse même de l'ambition de la Villa Médicis qui invite à enrichir les expériences, en se confrontant à l'ailleurs ?

Est-il opportun de créer, de toutes pièces, un lieu attractif dans un site difficile où tout est à bâtir ? Ne devrions-nous pas, plutôt, substituer à cette vision centralisatrice et coûteuse, le concept d'un réseau de lieux déjà existants de résidences et de formation ?

Certes un nouveau lieu de création est toujours une bonne chose, mais la mission de l'État n'est-elle pas d'abord, de valoriser un réseau de conservatoires aujourd'hui fragilisé ?